

6185/22

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 février 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 208/2014
concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines
entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine**

E16506

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes